

QUELQUES EXPLICATIONS SUR L'EVOLUTION DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

La loi a imposé des changements sur la gestion de l'eau et de l'assainissement. Depuis le 1^{er} Janvier 2018, vos services d'eau et d'assainissement sont gérés comme suit :

	AVANT le 1 ^{er} Janv. 2018	APRES le 1 ^{er} Janv. 2018
Eau potable	Commune de La Pellerine	Communauté de communes de l'Ernée
Assainissement collectif	Commune de La Pellerine	Communauté de communes de l'Ernée
Assainissement non collectif	Véolia	Communauté de communes de l'Ernée

Le regroupement des compétences eau et assainissement de plusieurs collectivités à la Communauté de Communes de l'Ernée implique quelques modifications sur les rythmes de facturations. Vous trouverez au dos de cette page une description des changements pour les habitants de la commune de La Pellerine.

L'apparence de votre facture a également évolué comme vous l'avez constaté. Aussi, pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service d'eau et d'assainissement de la Communauté de Communes de l'Ernée :

Du lundi au vendredi 9h00- 12h30 / 13h30-17h30 (16h30 le vendredi)

02 49 66 10 00 ou 02 43 05 98 80

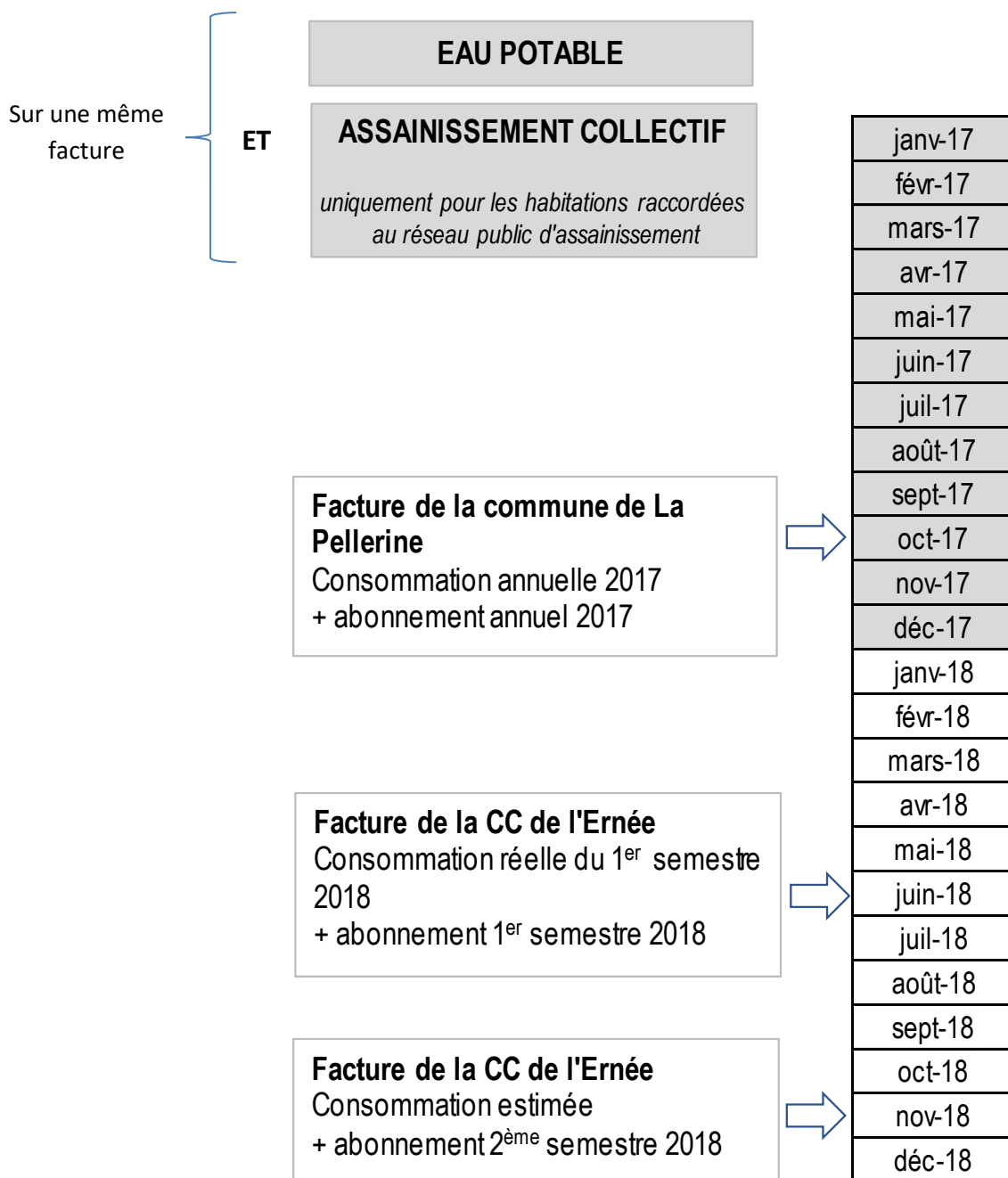
eau@lerneer.fr

Vous pouvez également consulter le site internet de la Communauté de Communes :

www.cc-lerneer.fr



LES FACTURES QUE VOUS AVEZ RECUES ET QUE VOUS ALLEZ RECEVOIR



DE NOUVEAUX MODES DE PAIEMENTS SONT A VOTRE DISPOSITION

Le prélèvement mensuel

Le paiement par internet (voir code d'accès au portail TIPI sur votre facture)

N'hésitez pas à vous renseigner